

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 7.3.2011

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15

Date de la convocation
11/10/2011

Date d'affichage du Compte-Rendu
20/10/2011

L'an deux mil onze, le 17 octobre 2011, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etaient absents ou excusés : BIC Vincent, DELETRAZ Julien

BIC Vincent avait donné pouvoir à MATHIEU Frédéric, DELETRAZ Julien à MARTINOD Marie-Christine.

Madame DURET Chantal est désignée secrétaire de séance

Objet : Finances – Service de l'Eau – Tarifs du 01/11/2011 au 31/10/2012

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer le prix de la fourniture de l'eau potable.

Il est rappelé que le relevé des compteurs d'eau est réalisé par les Services Municipaux une fois par an courant octobre et que la facturation est adressée aux administrés le mois suivant.

La commission Finances propose de maintenir le prix de l'abonnement à 50 € et d'augmenter les tarifs du prix du m³ d'eau de 2,5 % afin de couvrir les charges du service de l'eau et notamment l'entretien annuel de son réseau pour assurer un service de qualité à la population.

Aussi, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur la proposition de la commission finances pour la période s'étalant du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012.

	Tarifs du 01/11/2010 au 31/10/2011	Tarifs du 01/11/2011 au 31/10/2012 (pour mémoire)
Abonnement partie fixe	50,00 €	50,00 €
Prix du m ³	1,03 €	1,06€
Prix du m ³ au-delà de 400 m ³	0,93 €	0,95 €
Prix du m ³ au-delà de 3000 m ³	0,83 €	0,85 €

**Où l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** les tarifs du service de l'eau pour la période s'étalant du 01/11/2011 au 31/10/2012

La présente délibération est **adoptée à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits
Le Maire, Bernard EMIN

